

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE BASE
WILAYA D'OUM EL BOUAGHI
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

MISE EN DEMEURE N° 02

OPERATION : REPARATION DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES SUR CHEMIN DE WILAYA

Projet : LOT 2 : Réparation des dégâts causée par les intempéries sur CW 08 du P.K : 10+300 au P.K : 33+600

Entreprise réalisatrice : Entreprise Publique des Travaux Publics Madjrali Okba Ain Kercha.

Marché N° 26/2024 en date du 06/10/2024 .

1. Vu le marché n° 26/2024 du 06/10/2024 ;
2. Vu l'ordre de service (ODS) de commencement des travaux n° 103/2024 du 06/10/2024 (délai de réalisation : 05 mois et 15 jours) ;
3. Suite à la correspondance de la Direction des Travaux Publics (Mise en demeure) n° 813 /SEEIB/ 2467 /D.T.P/ 2025 du 03/09/2025, par laquelle il vous a été demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la reprise des travaux ;
4. Suite à la correspondance de la Direction des Travaux Publics (Mise en demeure) n° 1223 /SEEIB/ 3796 /D.T.P/ 2025 du 24/09/2025, par laquelle il vous a été demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'achèvement des travaux restants ;
5. Suite à l'expiration des délais contractuels du projet.
6. Vu le non respect de la mise en demeure N°01.

En raison de la non-réponse de l'entreprise réalisatrice aux correspondances susmentionnées, il est adressé la présente **Mise en Demeure n° 02** à l'Entreprise de Travaux Publics "MEDJRALI Okba" (Aïn Kercha) à l'effet de livrer le projet, et ce, dans un délai maximum de **quarante-huit (48) heures** à compter de la date de la première parution du présent avis dans deux quotidiens nationaux (en langues nationale et étrangère), dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), et dans la presse électronique.

En cas de non-réponse au contenu de la présente mise en demeure dans un délai de 48 heures, toutes les mesures légales en vigueur seront prises à son encontre.